



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Session 2024

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	4
IV. LE JURY	4
A. La composition du jury	4
B. La formation du jury et la réunion de cadrage	4
V. LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER.....	4
A. Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	4
B. Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....	5
C. Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	5
D. Les remarques générales sur l'oral	5
VI. LES STATISTIQUES.....	6

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les modalités d'organisation et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage, l'examen professionnel pour l'accès à ce grade comporte une épreuve orale unique d'admission d'une durée de 25 minutes.

« Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours. La durée de l'exposé du candidat est de 5 minutes maximum.

Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Le service organisateur fournit aux candidats, lors de leur inscription, un dossier type et toutes les informations utiles pour sa constitution. Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la culture.

Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire de l'examen professionnel sous réserve de sa remise par le candidat à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. »

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 17 octobre 2023
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel (DDPP)	Le 12 janvier 2024
Dates de l'épreuve d'admission	Les 19 et 20 mars 2024
Date de la réunion d'admission	Le 20 mars 2024

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente : Madame Florence MOUSSET, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, responsable des biens archéologiques mobiliers, de la documentation archéologique et des dépôts de fouilles, direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France.

Membres de ce jury :

- Monsieur Alain CORNE, technicien des services culturels et des Bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité accueil-surveillance, chargé d'exploitation, centre des monuments nationaux, cité de Carcassonne,

- Madame Gaëlle GIRARD, technicienne des services culturels et des Bâtiments de France de classe normale, chargée de travaux et de maintenance, accueil et surveillance, au Mobilier national, bureau de la logistique, surveillance et sécurité.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder les modalités d'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour l'épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER

A. Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de description du parcours professionnelle (DDPP). Tous les candidats présents à l'oral ont envoyé leur DDPP. Chacun des membres

du jury a effectué une lecture approfondie de tous les dossiers. Certains dossiers étaient très bien renseignés et complets, en revanche d'autres étaient incomplets et peu travaillés ou ne respectaient pas les consignes de remplissages demandées, tel que la présentation par ordre chronologique des expériences. Certains dossiers manquaient de précision dans les descriptifs de compétences. Ce dossier doit permettre aux candidats de structurer leur présentation orale et pour les membres du jury, il permet de prendre connaissance des différents profils qu'ils auront à auditionner et leur permet d'anticiper certaines questions.

B. Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Le jury regrette que seule une minorité de candidats aient réellement préparé la présentation de leur parcours professionnel. Ceux qui ont respecté les 5 minutes de présentation ont su faire une présentation fluide et mettre en valeur leur métier et la diversité de leurs missions. Une majorité de candidats n'ont pas profité de la totalité du temps imparti pour leur présentation, bien que le jury les ait encouragés à compléter leur présentation. Un simple entraînement à la présentation du parcours professionnel, avant l'épreuve, aurait pourtant permis aux candidats de maîtriser leur temps de parole.

C. Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Une majorité de candidats ont eu un échange fluide avec le jury. Toutefois, nous remarquons que certains d'entre eux se sont démarqués par une grande facilité dans les échanges, ont su développer leurs réponses, les argumenter ou les illustrer par un exemple, une expérience, grâce à leurs très bonnes connaissances techniques ainsi que de leur environnement professionnel. A l'opposé certains candidats n'avaient visiblement pas pris la peine de se préparer pour échanger avec le jury, ce qui s'est immédiatement ressenti sur les résultats. Notamment les questions sur le ministère de la Culture et sur les droits et obligations des fonctionnaires ont révélé des insuffisances de la part d'une grande majorité d'entre eux. Les mises en situation n'ont, généralement, pas engendré de difficultés particulières de la part des candidats. Elles faisaient simplement appel au bon sens et à la connaissance du rôle à tenir.

D. Les remarques générales sur l'oral

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Le niveau de préparation des candidats était hétérogène, certains candidats s'étaient très bien préparés à la présentation de leur parcours professionnel. Manifestement, d'autres candidats s'étaient moins mobilisés dans la préparation de cet examen professionnel.

18 postes étaient ouverts et seulement 11 candidats ont remis à temps leur DDPP sur les 20 agents remplissant les conditions pour concourir et qui ont été convoqués à l'oral. Seuls 8 candidats se sont présentés devant le jury. Les membres du jury ont regretté n'avoir pu auditionner les candidats absents qui avaient pourtant envoyé leur DDPP.

Globalement ce fut une session où les candidats se sont investis pour réussir.

Pour mieux se préparer à l'examen, le jury recommande aux candidats de profiter des formations du ministère afin d'élargir leurs connaissances liées à leur environnement professionnel et aux droits et obligations des fonctionnaires.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 18

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	18	4	3	3
Hommes	27	17	5	4
Total	45	21	8	7

Nombre de désistements : 3

Seuil d'admission : 14,20 sur 20.

Amplitude des notes : de 4,70 à 19,90 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : $(\text{nombre de lauréats} / \text{nombre total de candidats inscrits} \times 100) : 15,56 \%$
- convoqués : $(\text{nombre de lauréats} / \text{nombre total de candidats convoqués} \times 100) : 33,33 \%$
- présents : $(\text{nombre de lauréats} / \text{nombre total de candidats présents} \times 100) : 87,50 \%$

Madame Florence MOUSSET
Présidente du jury